

Dépôt de la candidature pour l'obtention de la AAALAC Internationale Certification



www.aaalac.org

Comment poser sa candidature pour la certification?

Vous devez d'abord faire la demande d'une trousse de dépôt de candidature au bureau de l'Association AAALAC internationale. La trousse inclut un formulaire d'une page intitulé « Demande de certification ». (Assurez-vous de fournir tous les renseignements demandés). Vous trouverez aussi un guide pour vous aider à compléter la « Description des programmes », le document le plus important servant au Conseil de certification (CC) pour évaluer vos programmes de soins et d'utilisation d'animaux de laboratoire. Ce guide contient toutes les instructions nécessaires pour compléter et expédier votre « Description des programmes » et une liste complète des renseignements qui doivent être fournis (le guide vous est aussi fourni sur disquette informatique). Votre trousse comprend aussi de la documentation sur l'Association AAALAC internationale et sur le processus de certification. (Consultez bien les « Règles de certification » pour vous assurer de l'admissibilité de votre institution à notre programme). Vous recevrez aussi une copie du Guide pour les soins et l'utilisation d'animaux de laboratoire (*Guide*

for the Care and Use of Laboratory Animals (National Research Council, 1996). De plus, la trousse comprend une liste des principaux documents sur lesquels s'appuie l'Association AAALAC internationale pour procéder aux évaluations dans les institutions américaines. Les lignes directrices internationales en matière d'évaluation et une liste de ressources additionnelles utilisées complètent la trousse.

Quels renseignements doivent faire partie de ma « Description des programmes »?

La « Description des programmes » doit inclure des renseignements détaillés sur les politiques et responsabilités au sein de votre organisation en matière de soins et d'utilisation d'animaux, sur les conditions de garde, sur l'environnement dans votre animalerie et sur sa gestion, sur le programme de supervision et de soins vétérinaires et une description de vos installations de recherche. Le guide que vous recevrez vous aidera, étape par étape, à compléter ce document. L'évaluation interne vous permettra d'identifier les déficiences et les correctifs à apporter, vous assurant d'une amélioration du bien-être de vos animaux et d'une meilleure qualité de recherche scientifique.

Qu'arrive-t-il après le dépôt de notre candidature?

Vous recevrez un accusé de réception du bureau de l'Association AAALAC Internationale pour votre « Description des programmes ». Votre dossier sera ensuite soumis à une évaluation à caractère administratif pour nous assurer qu'il répond aux critères d'admissibilité définis dans les « Règles de certification ». On vous demandera alors d'acquiescer les frais dont le montant est fixé en relation avec l'importance de vos installations. La prochaine étape consistera en une visite d'une équipe d'évaluation (ÉE) nommée par le CC et constituée de deux (ou plus) représentants de l'Association AAALAC Internationale désignés pour évaluer vos programmes de soins et d'utilisation d'animaux de laboratoire. L'Association AAALAC internationale vous fournira, à l'avance, le nom des membres de l'ÉE à qui incombera la responsabilité de l'évaluation de vos installations. Pour discuter des modalités de la visite, un membre de l'ÉE entrera en communication avec vous.



Dépôt de la candidature pour l'obtention de la **AAALAC Internationale Certification**

À quoi peut-on s'attendre durant la visite d'évaluation?

La visite commencera par un briefing auquel vous pouvez inviter tous les membres de votre organisation intéressés au processus de certification (l'ÉÉ aura étudié votre dossier de façon exhaustive avant la visite). Après la première rencontre, l'ÉÉ rencontrera un groupe formé des principaux responsables de vos programmes pour procéder à la révision en profondeur de votre « Description des programmes ». Cette étape permettra aux membres de l'ÉÉ de poser des questions pertinentes et d'obtenir des renseignements supplémentaires. Dans une troisième étape, la visite des lieux sera réalisée en compagnie d'une escorte désignée par le responsable de vos programmes. Une pause repas sera prévue, au cours de laquelle des discussions pertinentes sur les activités de votre comité interne pourront avoir lieu. Après la visite des installations, les membres du l'ÉÉ pourront avoir des questions supplémentaires sur certains protocoles de recherche et sur certaines procédures spécifiques. L'ÉÉ se réunira alors à huis clos pour faire le point sur la visite. Durant cette session les membres partageront leurs observations et opinions et prépareront la rencontre finale au cours de laquelle votre équipe sera invitée à recevoir et commenter les résultats de l'évaluation. Un rapport officiel vous parviendra plus tard reprenant les recommandations de l'ÉÉ et les actions suggérées, s'il y a lieu.

Qu'arrive-t-il après la visite?

Le CC prendra une décision quant à la recevabilité de votre candidature à la lumière du rapport de l'ÉÉ. Le CC se réunit trois fois par année (janvier, mai, septembre), ainsi, votre dossier sera soumis au cours de la première session suivant la visite de vos installations. Avant la session, au moins 4 membres du CC analyseront votre « Description des programmes » et les résultats de la visite. Au cours des délibérations du CC, le membre de l'ÉÉ, qui a supervisé la visite de vos installations, agira comme votre représentant pour décrire vos programmes et partager les observations faites durant la visite chez vous. À la lumière de ces différentes analyses et à la suite des discussions des membres du CC, un projet de lettre sera élaboré. Après la session du CC, le texte final de la lettre, vous faisant part de la décision du CC, est complété, revu et accepté par le CC et les cadres de l'Association AAALAC internationale. La lettre finale, comprenant la décision du CC et ses recommandations, vous parvient 6 à 8 semaines après la réunion au cours de laquelle votre cas a été étudié.

Comment m'assurer du maintien de ma certification?

À partir du moment de votre certification par l'Association AAALAC internationale, vous devrez nous soumettre un rapport annuel. La mise à jour nous renseigne sur les modifications au niveau de vos pro-

www.aaalac.org

grammes durant l'année en cours. Pour maintenir votre certification, une mission d'évaluation sera réalisée à toutes les 3 années selon le protocole décrit plus haut.

Vous avez d'autres questions?

Si vous avez des questions additionnelles au sujet de notre programme de certification, de la trousse de dépôt de candidature, de la certification ou des questions spécifiques à vos programmes de soins et d'utilisation d'animaux de laboratoire, n'hésitez pas à communiquer avec notre personnel au bureau de l'Association AAALAC internationale ou avec le membre du CC qui a supervisé la visite vos installations. L'Association AAALAC internationale, son personnel et les membres de son CC sont toujours disponibles pour répondre à vos questions et vous permettre d'atteindre et de maintenir un haut niveau d'excellence dans le cadre de vos programmes de soins et d'utilisation d'animaux de laboratoire. Nos ressources sont à votre service.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour obtenir plus d'information sur notre programme de certification...



L'Association AAALAC internationale

North American Office: 5283 Corporate Drive, Suite 203, Frederick, MD 21703
Téléphone : 301 696-9626, Télécopieur : 301 696-9627, accredit@aaalac.org

European Office : Apartado de Correos 266, 31080 Pamplona (Spain)
Téléphone : +34 948 100026, Télécopieur : +34 948 100034, europe@aaalac.org